



Marcheurs / Randonneurs



Marche nordique



Accessible poussettes



Accessible PMR avec joëlette



Circuits vélos

Samedi 10 septembre 2022

MAISON SUR SÈVRE :



9 / 13
Km

« Rives de Maine »

La commune propose une randonnée pédestre accessible aussi en marche nordique (initiation possible) sur 2 parcours oscillant entre bord de Maine et vignoble.

Samedi 10 septembre : départ libre de 9h à 10h (initiation marche nordique de 9h à 9h30)

Départ : Parking Jules et Anne (Salle Municipale) à MAISON SUR SÈVRE



SAINT LUMINE DE CLISSON :



9 Km

« La Frénésie des 20 ans »

La commune de Saint Lumine propose une randonnée pédestre familiale qui chemine entre prairies, vignoble et bord de Maine. A partir de 18h30, repas champêtre (menu complet à 7 €) avec guinguette musicale et festive.

Samedi 10 septembre : départ encadré à 15h

Départ : Village du Frêne à SAINT LUMINE DE CLISSON



Samedi soir : RESTAURATION - GUINGUETTE Village du Frêne- SAINT LUMINE DE CLISSON

Repas champêtre et convivial et animation musicale. Service assuré à partir de **18h30**. Menu complet (grillades, fromage, dessert) à 7 €.

Réservations par mail : k.montailler@saintluminedeclisson.com

CLISSON :  3 Km

« Balade fantastique aux lueurs des bougies »

Les AVF proposent une balade nocturne qui se déroule dans le cadre idyllique du cœur historique paré de ses plus beaux monuments illuminés ainsi que sur les bords de Sèvre illuminés à la bougie. Une balade magique au cœur de la nuit qui ravira petits et grands.

Samedi 10 septembre : départ encadré à 20h30 et à 21h

Départ : Halles de **CLISSON**

Les participants sont priés de se munir de lampes de poche.

Circuit non adapté aux poussettes (escaliers et bords de rivière étroits).



Dimanche 11 septembre 2022

BOUSSAY :  19 / 12 Km

« Aux quatre coins de la commune »

Un itinéraire dédié aux amoureux de la nature et adeptes des grands parcours du dimanche matin. Ce parcours propose un parcours sur les bords de Sèvre et dans la campagne entre prairies et villages.

Dimanche 11 septembre : départ libre de 8h à 9h pour le 19 Km et de 8h30 à 9h30 pour le 12 Km

Départ : Parking du complexe sportif à **BOUSSAY**



MONNIÈRES:   8 Km

« Balade champêtre au milieu des vignes »

Un circuit familial qui oscille entre l'étang des Tuileries, le vignoble et le bourg. Ce parcours est accessible aux PMR avec joëlette (prêt gratuit uniquement sur réservation au 06-81-57-88-36)

Dimanche 11 septembre : départ libre de 9h à 10h

Départ : Etang des Tuileries (accès D59) à **MONNIÈRES**



GORGES :



9 Km

« *Entre nature et patrimoine* »

La commune propose un parcours qui oscille entre bord de Sèvre, vignoble et campagne.

Dimanche 11 septembre : départ encadré à 14h30
Départ : Parking du Liveau (accès D 113) à GORGES



VIEILLEVIGNE :



25 / 45 Km

« *Vieillevigne à vélo* »

Le Comité des Fêtes propose 2 circuits qui font le tour de la commune entre villages et campagne et autour de lac des Vallées.

Dimanche 11 septembre : départ libre de 9h à 10h30
Départ : Salle Trianon (Lac des Vallées) à VIEILLEVIGNE



REGLEMENT

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES CIRCUITS PÉDESTRES ET VÉLOS

- Les randonnées pédestres et vélo sont gratuites et se font à allure libre sans compétition et ne donnant pas lieu à un classement à l'arrivée.
- Les circuits pédestres (hormis Saint Lumine de Clisson) ne sont pas adaptés à la promenade avec une poussette, préférez plutôt le porte-bébé. Pour la randonnée nocturne, les participants sont priés de se munir de lampes de poche.
- Les circuits pédestres se font soit librement sur des circuits balisés et sécurisés, soit encadrés par des bénévoles. Se référer aux horaires mentionnés dans le programme (même pour les départs libres).
- Les parcours vélo se font librement (avec un dispositif de sécurité) aux horaires mentionnés dans le programme.
- Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse.
- Un ravitaillement sera servi sur ou à l'issue du parcours. Dans la mesure du possible et dans une démarche éco-responsable, merci d'apporter votre gobelet. Il est conseillé que chacun dispose de sa propre réserve d'eau également.

RESPONSABILITÉ

- **Chaque randonneur/cycliste participe sous sa propre responsabilité, dans le respect des règles du code de la route et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.**
- Chaque randonneur/cycliste participe, en connaissance de ses capacités physiques. **La participation vaut déclaration de bonne santé.**
- Pour les parcours vélo, **le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans** qu'ils soient conducteurs ou passagers et il est **vivement conseillé pour les adultes** ainsi que le gilet jaune, notamment pour les adultes accompagnés d'enfants.
- **Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent.**
- **L'enregistrement des participants sur la feuille d'inscription atteste qu'ils ont bien pris connaissance du règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.**
- La responsabilité des communes et associations organisatrices et partenaires de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes, ne saurait être engagée, si toute personne, pour une raison ou une autre, s'écarte du circuit balisé, utilise un autre parcours, pratique le parcours en dehors des horaires annoncés ou décide d'écourter sa randonnée en utilisant un autre itinéraire.
- Tout incident survenu pendant la randonnée ne saurait engager la responsabilité des communes et associations organisatrices, ni de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.
- Si les conditions le nécessitent, le protocole sanitaire en vigueur sera mis en application. **Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le programme.**